



Loyer impayé - Locataire part à l'étranger

Par **Mouthon Emmanuelle**, le **30/01/2018** à **14:21**

Bonjour,

Mon locataire est un mauvais payeur.

1. Ai-je le droit de garder sa caution à son départ, pour les arriérés de loyers, s'il n'était toujours pas à jour ?

Devrai-je lui faire un courrier à ce sujet ?

2. La GLI pourra t-elle quand même le poursuivre et me rembourser s'il partait vivre et travailler à l'étranger ?

3. Auriez-vous la gentillesse de bien vouloir me donner les étapes de la GLI lors d'un impayé ?

J'ai un contrat de gestion de location avec une agence, mais la communication est tellement mauvaise entre eux et moi-même; je vais même résilier ce contrat peu de temps.

Pour information. Je viens aussi de demander à mon agence de donner congé au locataire pour reprise de logement par moi-même. Je suis dans les délais vu que le bail se termine en mars 2019.

Merci pour votre retour et belle journée !